

Séance extraordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 20 h 30 le 16 décembre 2021, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;

Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe.

2021-12-380

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- Dépôt Extrait du registre public 2021 Déclarations des avantages reçus des membres du conseil (2017-2021)
- 4. AVIS DE MOTION Présentation d'un règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022 (projet de règlement n° 1180)
 - 4.1 Présentation du projet de règlement n° 1180
- 5. Adoption du règlement n° 1178 relatif à l'augmentation du fonds de roulement de 1 000 000 \$ portant ainsi le total du fonds à 2 000 000 \$
- 6. Confirmation embauche Directeur du Service des finances et trésorier
- 7. Union des municipalités du Québec et Carrefour du capital humain Renouvellement de l'adhésion annuelle 2022
- 8. Période de questions
- 9. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil 2021

Conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées.



Dépôt - Extrait du registre public 2021 - Déclarations des avantages reçus des membres du conseil (2017-2021)

En vertu du règlement n° 1119 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, la greffière dépose un extrait du registre public de déclarations des avantages reçus par les membres du conseil.

Le conseil prend acte du dépôt et constate que l'extrait comporte six (6) mentions, soit la réception des déclarations suivantes :

- De monsieur Yves Lessard;
- · De madame Line-Marie Laurin;
- De monsieur Denis Vézina;
- De monsieur Richard Pelletier;
- De monsieur Guy Lacroix:
- De madame Josée Laforest.

A-2021-28

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022 (projet de règlement n° 1180)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Olivier Cameron-Chevrier, pour la présentation d'un règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022.

Présentation du projet de règlement nº 1180

Le projet de règlement nº 1180 est présenté et déposé.

2021-12-381

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1178 relatif à l'augmentation du fonds de roulement de 1 000 000 \$ portant ainsi le total du fonds à 2 000 000 \$

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1178;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU:

D'adopter le règlement n° 1178 relatif à l'augmentation du fonds de roulement de 1 000 000 \$ portant ainsi le total du fonds à 2 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-12-382

RÉSOLUTION

Confirmation embauche - Directeur du Service des finances et trésorier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2021-06-183 adoptée le 7 juin 2021, le conseil embauchait à titre de directeur du Service des finances et trésorier, monsieur Vincent Bélanger-Marceau à compter du 14 juin 2021, aux salaires et conditions mentionnés dans le contrat de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 17 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer la permanence de monsieur Vincent Bélanger-Marceau à la fonction cadre, à titre de directeur du Service des finances et trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU:

De confirmer la permanence de monsieur Vincent Bélanger-Marceau, à titre de directeur du Service des finances et trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-383

RÉSOLUTION

Union des municipalités du Québec et Carrefour du capital humain - Renouvellement de l'adhésion annuelle 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de l'Union des municipalités du Québec (ci-après : UMQ) et souhaite le demeurer;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation de base de la Ville de l'UMQ, pour 2021, est de 0,548 \$ par habitant et que l'échelle de cotisation au Carrefour du capital humain est quant à elle établie selon la masse salariale de l'année 2021 de la Ville, soit 12 803 075 \$ incluant les avantages sociaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'adhérer à l'Union des municipalités du Québec et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle au montant de 10 944,83 \$, taxes incluses et de la tarification au Carrefour du capital humain au montant de 9 183,05 \$, taxes incluses, pour un total de 20 127,88 \$, pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (20 h 38 - 20 h 47)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2021-12-384

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,



ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard

Маіге

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA Greffière et directrice générale adjointe

16 décembre 2021 (II) • page 255